

Fiche de Poste : Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins (CGRAS)

1 - Identification et positionnement :

- **Désignation** : Désigné par le représentant légal de l'établissement en concertation avec le président de la CME.
- **Rattachement** : Exerce ses missions sous l'égide de la Commission Médicale d'Établissement (CME) en collaboration étroite avec la DRUQ.
- **Profil** : Praticien détaché, médecin ou pharmacien disposant d'une expertise acquise par cursus universitaire ou professionnel en gestion des risques et démarche qualité ou prêt à suivre une formation en gestion des risques et démarche qualité (DU souhaitable).

Il doit :

- maîtriser les outils et méthodes en qualité et gestion des risques.
- faire preuve de : Sens de la transversalité, du travail d'équipe, diplomatie, capacité d'écoute et d'observation, capacité à entretenir une dynamique collective en matière de sécurité des soins et un climat de confiance avec les différents acteurs hospitaliers.
- Rigueur et méthode dans le suivi des actions, esprit de synthèse.

2 - Missions générales :

L'objectif central est de **favoriser** le signalement et l'analyse des événements indésirables associés aux soins (*Décret du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins EIAS dans les établissements de santé*) de **piloter le programme d'actions (PAQSS)** de l'établissement et de promouvoir une **culture de sécurité** partagée.

Le Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins assure :

- **l'appui stratégique** : il conseille la Direction et la CME sur la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- **le pilotage opérationnel** : il garantit la cohérence des actions entre les différents experts (vigilances, hygiène, risques professionnels).
- **et participe** aux travaux dans le cadre de la démarche de certification HAS.

3 - Activités et responsabilités principales :

A. Élaboration et Pilotage du Programme d'Actions

- **Conception** : Élabore le programme d'actions prioritaires en matière de qualité et sécurité des soins et le présente à la communauté médicale.
- **Mise en œuvre** : Coordonne le volet médical du programme en recherchant l'adhésion des confrères et la mobilisation autour des bonnes pratiques cliniques.
- **Évaluation** : Établit le bilan annuel du programme d'actions et suit l'évolution des indicateurs (internes et IQSS) au sein des pôles.

B. Gestion des évènements indésirables associés aux soins (EIAS)

- **Signalement** : Encourage la déclaration des évènements indésirables associés aux soins et veille à l'effectivité des dispositifs de signalement.
- **Analyse** : Organise et veille à l'analyse systémique des incidents (RMM, revues de pertinence, analyse approfondie des causes) en lien avec les plaintes et réclamations. Garantit l'analyse approfondie des EIGAS, garantit la déclaration et le suivi sur le portail national des EIGAS pour certains cas.

C. Expertise et coordination (Rôle de Pivot)

- **Interface** : Assure la synergie entre l'**Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)**, les responsables des vigilances, le RQPECM, le RSMQDMI, le DIM et les services de santé au travail.
- **Veille** : Coordonne une veille scientifique et réglementaire constante sur la sécurité des soins.
- **Méthodologie** : Diffuse l'expertise sur l'identification des risques *a priori* (scénarii, patients traceurs, traceurs ciblés, ...) et *a posteriori* en lien avec le gestionnaire de risques et le référent EPP

4 - Leviers d'action et moyens :

- **Droit d'accès aux données** : Dispose d'un accès complet à l'ensemble des données nécessaires (système d'information, plaintes, résultats d'audits, déclarations de vigilance). Interlocuteur privilégié des médecins référents RMM.
- **Culture de sécurité** : Promeut une **approche non sanctionnante de l'erreur** pour favoriser le partage d'expérience.
- **Formation** : Contribue à la définition du plan de formation continue des professionnels sur la sécurité des soins.

5 - Relations professionnelles externes :

- Mobilise les expertises des structures d'appui régionales et nationales (OMEDIT, CRPV, structures d'appui à la qualité).
- Participe et communique aux instances, en particulier celles incluant les usagers pour intégrer leur expression dans l'amélioration de la sécurité (CME, CDU, ...).